



---

# VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

---

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 197

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES  
LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE  
BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS  
RELATIVEMENT À LA TARIFICATION APPLICABLE AUX  
MEMBRES POUR L'ADHÉSION À L'OFFICE DU TOURISME DE  
QUÉBEC À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2007**

---

**Avis de motion donné le 22 janvier 2008  
Adopté le 5 février 2008  
En vigueur le 8 février 2008**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement établit la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008.*

## RÈGLEMENT R.A.V.Q. 197

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT À LA TARIFICATION APPLICABLE AUX MEMBRES POUR L'ADHÉSION À L'OFFICE DU TOURISME DE QUÉBEC À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2007

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** Le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 87, est modifié par l'insertion, après l'article 15, édicté par le Règlement R.A.V.Q. 111, des suivants :

« **15.1.** Conformément au Règlement numéro 94-403 concernant la mise en application d'un programme de services aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec et ses amendements, la tarification annuelle applicable aux membres de l'Office du tourisme de Québec dont la place d'affaires est située sur le territoire de la Ville de Québec, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ou sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Portneuf et en vigueur du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008, est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarif par zones		
			1	2	3-4-5
1 <sup>o</sup> Adhésion à titre d'attrait touristique	a) Parcs d'amusement	Tous	625 \$	625 \$	625 \$
	b) Sites touristiques	Tous	370 \$	255 \$	185 \$
	c) Sites religieux	Tous	370 \$	255 \$	185 \$
	d) Sites historiques	Tous	370 \$	255 \$	185 \$
	e) Musées	Tous	370 \$	255 \$	185 \$
	f) Agrotourisme	Tous	185 \$	185 \$	185 \$
2 <sup>o</sup> Adhésion à titre de centres de congrès, centres de foires, salles de réunion, théâtres et salles de spectacles	a) Centres de congrès	Tous	1 520 \$	1 020 \$	255 \$
	b) Salles de réunion, sans hébergement	Tous	510 \$	370 \$	255 \$
	c) Centres de foires	Tous	1 260 \$	1 260 \$	1 260 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarif par zones		
			1	2	3-4-5
	d) Théâtres et salles de spectacles	Tous	370 \$	255 \$	185 \$
3° Adhésion à titre d'événements spéciaux	a) Événements spéciaux	Tous	510 \$	310 \$	185 \$
4° Adhésion à titre d'hébergement	a) Hôtellerie, résidences de tourisme, gîtes touristiques :				
	i. Cotisation de base, 50 chambres et/ou unités et plus	Tous	625 \$	370 \$	185 \$
	ii. Cotisation de base, 49 chambres et/ou unités et moins	Tous	310 \$	185 \$	185 \$
	iii. Cotisation additionnelle par chambre et/ou unité	Tous	8,75 \$	6,15 \$	3,65 \$
	iv. Centrales de réservations	Tous	310 \$	310 \$	310 \$
	v. Terrains de camping	Tous	-	255 \$	255 \$
	vi. Auberges de jeunesse	Tous	255 \$	255 \$	255 \$
	vii. Villages d'accueil	Tous	255 \$	255 \$	255 \$
	viii. Centres de vacances	Tous	255 \$	255 \$	255 \$
	ix. Établissements d'enseignement	Tous	255 \$	255 \$	255 \$
5° Adhésion à titre de restauration	a) Restaurants, chaînes ou mêmes intérêts :				
	i. 1er établissement : 100 %, autres : 50 %	Tous	460 \$	370 \$	310 \$
	ii. Casse-croûte	Tous	185 \$	185 \$	185 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarif par zones		
			1	2	3-4-5
	iii. Bars et discothèques	Tous	310 \$	255 \$	255 \$
	iv. Cabanes à sucre	Tous	255 \$	255 \$	255 \$
6° Adhésion à titre de magasinage	a) Centres commerciaux :				
	i. 50 boutiques et plus	Tous	1 260 \$		
	ii. 49 boutiques et moins	Tous	625 \$		
	iii. Commerces au détail	Tous	185 \$		
	iv. Grands magasins	Tous	370 \$		
7° Adhésion à titre de sports, plein air et mieux-être	a) Aventure				
	i. une activité	Tous	255 \$		
	ii. plusieurs activités	Tous	460 \$		
	b) Équitation	Tous	185 \$		
	c) Bases et centres de plein air	Tous	370 \$		
	d) Chasse et pêche	Tous	185 \$		
	e) Motoneige	Tous	185 \$		
	f) Activités nautiques (kayak, canot, plages, baignade)	Tous	185 \$		
	g) Glissades	Tous	185 \$		
	h) Golf :				
	i. neuf trous	Tous	185 \$		
	ii. 18 trous	Tous	255 \$		
	i) Locations de petits équipements non motorisés	Tous	185 \$		
	j) Cyclisme	Tous	185 \$		
	k) Parcs, réserves et stations touristiques	Tous	255 \$		
l) Jeux interactifs	Tous	255 \$			

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarif par zones		
			1	2	3-4-5
	<i>m)</i> Équipes sportives	Tous	255 \$		
	<i>n)</i> Descente de rivière	Tous	185 \$		
	<i>o)</i> Ski alpin	Tous	370 \$		
	<i>p)</i> Ski de fond et raquettes	Tous	255 \$		
	<i>q)</i> Spas, centres de santé	Tous	310 \$		
	<i>r)</i> Traîneaux à chiens	Tous	185 \$		
	<i>s)</i> Tennis	Tous	185 \$		
	<i>t)</i> Montgolfières	Tous	255 \$		
	<i>u)</i> Vélos de montagne	Tous	185 \$		
	<i>v)</i> Motos hors route	Tous	185 \$		
	<i>w)</i> Salles de quilles	Tous	185 \$		
	<i>x)</i> Patinage	Tous	185 \$		
	<i>y)</i> Canyoning	Tous	185 \$		
	<i>z)</i> Séjours en igloo et en yourte	Tous	185 \$		
	<i>aa)</i> Spéléologie	Tous	185 \$		
	<i>bb)</i> Escalade	Tous	185 \$		
	<i>cc)</i> Karting	Tous	185 \$		
	<i>dd)</i> Zecs et pourvoiries	Tous	185 \$		
	<i>ee)</i> Glissoires d'eau	Tous	185 \$		
	<i>ff)</i> Hébertisme aérien	Tous	255 \$		
8° Adhésion à titre d'organisateur professionnels de congrès et d'agences de tourisme réceptif	<i>a)</i> Organisateur professionnels de congrès, agences de tourisme réceptif	Tous	625 \$		

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarif par zones		
			1	2	3-4-5
9 <sup>o</sup> Adhésion à titre de membres associés	a) Autres membres	Tous	255 \$		
	b) Organismes sans but lucratif	Tous	185 \$		
	c) Individus	Tous	185 \$		
	d) Médias	Tous	310 \$		
	e) Services financiers				
	i. corporatif	Tous	625 \$		
	ii. succursale	Tous	185 \$		
	f) Compagnies de services publics :				
	i. compagnies pétrolières	Tous	1 260 \$		
	ii. Hydro-Québec	Tous	3 850 \$ ou 1 260 \$ plus une commandite équivalente d'événement		
	iii. Bell Canada	Tous	3 850 \$ ou 1 260 \$ plus une commandite équivalente d'événement		
	iv. Gaz Métropolitain	Tous	1 260 \$		
	v. Vidéotron	Tous	1 260 \$		
	vi. Société canadienne des postes	Tous	625 \$		
10 <sup>o</sup> Adhésion à titre de services à l'industrie	a) Agences de communication et de publicité	Tous	310 \$		
	b) Agences musicales et artistiques	Tous	310 \$		
	c) Audiovisuel et multimédia	Tous	625 \$		
	d) Courtiers en douanes	Tous	310 \$		
	e) Éclairage et sonorisation	Tous	310 \$		

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarif par zones		
			1	2	3-4-5
	f) Équipements d'expositions et enseignes	Tous	625 \$		
	g) Conceptions graphiques et visuelles	Tous	310 \$		
	h) Impressions et photocopies	Tous	310 \$		
	i) Informatique	Tous	310 \$		
	j) Agences de voyages	Tous	310 \$		
	k) Organismes d'activités et producteurs d'événements	Tous	310 \$		
	l) Consultants en tourisme et marketing	Tous	310 \$		
	m) Publications touristiques	Tous	310 \$		
	n) Publicité par l'objet, cadeaux promotionnels	Tous	310 \$		
	o) Services de personnel d'accueil	Tous	310 \$		
	p) Fournisseurs de boissons et de nourriture :				
	i. bière	Tous	2 480 \$		
	ii. vin et alcool	Tous	1 020 \$		
	iii. boissons gazeuses	Tous	1 020 \$		
	iv. nourriture (par chaîne)	Tous	625 \$		
	v. nourriture (par succursale)	Tous	255 \$		
	q) Services de premiers soins	Tous	310 \$		

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarif par zones		
			1	2	3-4-5
	r) Traducteurs et interprètes	Tous	310 \$		
	s) Traiteurs	Tous	310 \$		
	t) Transporteurs internationaux	Tous	310 \$		
	u) Fournisseurs de décors	Tous	310 \$		
	v) Services de photographies	Tous	310 \$		
	w) Internet	Tous	310 \$		
	x) Conférenciers	Tous	310 \$		
	y) Centres d'affaires et de communication	Tous	310 \$		
	z) Gestion en hôtellerie, tourisme et restauration	Tous	310 \$		
	aa) Agents de réservations et de références touristiques	Tous	310 \$		
	bb) Costumiers	Tous	310 \$		
	cc) Célébrant de mariage	Tous	310 \$		
	11° Adhésion à titre de transports et tours de ville	a) Aéroports	Tous	625 \$	
b) Autobus nolisés		Tous	625 \$		
c) Calèches :					
i. dix calèches et plus		Tous	510 \$		
ii. neuf calèches et moins		Tous	255 \$		
d) Chemins de fer		Tous	625 \$		
e) Compagnies aériennes		Tous	1 260 \$		
f) Croisières et excursions maritimes :					

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarif par zones		
			1	2	3-4-5
	i. 100 places et plus	Tous	1 260 \$		
	ii. 99 places et plus	Tous	625 \$		
	g) Limousines	Tous	510 \$		
	h) Location d'équipements motorisés (sauf V.R.)	Tous	255 \$		
	i) Locations de voitures	Tous	510 \$		
	j) Petits transporteurs aériens	Tous	625 \$		
	k) Navettes aéroportuaires	Tous	510 \$		
	l) Taxis	Tous	510 \$		
	m) Tours de ville et excursions :				
	i. permis illimités	Tous	1 260 \$		
	ii. avec permis limités	Tous	625 \$		
	n) Traversiers	Tous	510 \$		
	o) Services de guides touristiques	Tous	310 \$		
	p) Visites thématiques animées	Tous	310 \$		
	q) Audio guides	Tous	310 \$		
	r) Port	Tous	625 \$		
	s) Services de navettes touristiques	Tous	510 \$		
	t) Location de véhicules récréatifs (V.R.)	Tous	255 \$		
	u) Cyclo-pousses	Tous	185 \$		

Lorsque plus d'un établissement d'hébergement appartient majoritairement aux mêmes intérêts, la cotisation de base n'est payable qu'une fois au plus

élevé des tarifs des zones où sont localisés les établissements. La cotisation additionnelle par chambre et/ou unité demeure celle établie selon chaque zone.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre s'inscrit dans plus d'une catégorie d'un service ou d'un bien offert en vertu des paragraphes 1° à 11° du premier alinéa, celui-ci paie le plus élevé des tarifs prescrits pour ces catégories et 50 % du tarif pour les catégories additionnelles. Lorsqu'un membre désire s'inscrire dans plus d'une sous-catégorie d'une catégorie principale, il paie 80 \$ pour chacune des sous-catégories de la catégorie principale.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre inscrit un établissement d'hébergement à la fois dans une catégorie du paragraphe 4 et du paragraphe 5° du premier alinéa, ce membre paie le tarif prescrit au paragraphe 4° et à l'égard de la catégorie du paragraphe 5°, il paie un des tarifs suivants :

- 1° 105 \$ si l'établissement d'hébergement compte moins de 15 chambres;
- 2° 210 \$ si l'établissement d'hébergement compte entre 15 et 35 chambres;
- 3° 50 % du tarif prescrit au paragraphe 5° si l'établissement d'hébergement compte plus de 35 chambres.

Malgré le premier alinéa et malgré les articles 15.2 et 15.3 conformément au Règlement numéro 94-403 concernant la mise en application d'un programme de services aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec et ses amendements, la tarification annuelle applicable aux membres de l'Office du tourisme de Québec dont la place d'affaires est située sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec autre que les territoires de la Ville de Québec, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, des Municipalités régionales de comté Jacques-Cartier, Côte-de-Beaupré, Portneuf ou Île d'Orléans, et en vigueur du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008 est celle décrétée pour la plus élevée des zones 1 à 5 à l'égard des paragraphes 1° à 11°, majorée de 25 %.

« **15.2.** Conformément au Règlement numéro 94-403 concernant la mise en application d'un programme de services aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec et ses amendements, la tarification annuelle applicable aux membres de l'Office du tourisme de Québec dont la place d'affaires est située sur le territoire d'une des Municipalités régionales de comté Jacques-Cartier, Côte-de-Beaupré ou Île d'Orléans, et en vigueur du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008, est imposée comme suit :

<b>Service ou bien offert</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Tarifs conjoints</b>
1° Adhésion à titre d'attraits touristiques	a) Parcs d'amusement	Tous	790 \$
	b) Sites touristiques	Tous	335 \$
	c) Sites religieux	Tous	335 \$
	d) Sites historiques	Tous	335 \$
	e) Musées	Tous	335 \$
	f) Agrotourisme	Tous	215 \$
2° Adhésion à titre de centres de congrès – centres de foires – salles de réunion, théâtres et salles de spectacles	a) Centres de congrès	Tous	1 260 \$
	b) Salles de réunion autres qu'un établissement hôtelier	Tous	475 \$
	c) Théâtres et salles de spectacles	Tous	335 \$
3° Adhésion à titre d'événements spéciaux	a) Événements spéciaux	Tous	370 \$
4° Adhésion à titre d'hébergement	a) Hôtellerie, résidences de tourisme, gîtes touristiques :		
	i. cotisation de base, 50 chambres et/ou unités et plus	Tous	475 \$
	ii. cotisation de base, 49 chambres et/ou unités et moins	Tous	215 \$
	iii. cotisation additionnelle par chambre et/ou unité	Tous	6,15 \$
	b) Centrales de réservations	Tous	370 \$
	c) Terrains de camping	Tous	335 \$
	d) Auberges de jeunesse	Tous	335 \$
	e) Villages d'accueil	Tous	335 \$
	f) Centres de vacances	Tous	335 \$
	g) Établissements d'enseignement	Tous	335 \$
5° Adhésion à titre de restauration	a) Restaurants, chaînes ou mêmes intérêts : 1er	Tous	475 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs conjoints
	établissement : 100%, autres : 50%		
	<i>b)</i> Casse-croûte	Tous	215 \$
	<i>c)</i> Bars et discothèques	Tous	335 \$
	<i>d)</i> Cabanes à sucre	Tous	335 \$
6° Adhésion à titre de magasinage	<i>a)</i> Centres commerciaux :		
	i. 50 boutiques et plus	Tous	1 510 \$
	ii. 49 boutiques et moins	Tous	790 \$
	<i>b)</i> Commerces au détail	Tous	215 \$
	<i>c)</i> Grands magasins	Tous	475 \$
7° Adhésion à titre de sports, plein air et mieux-être	<i>a)</i> Aventure		
	i. une activité	Tous	335 \$
	ii. plusieurs activités	Tous	540 \$
	<i>b)</i> Équitation	Tous	215 \$
	<i>c)</i> Bases et centres de plein air	Tous	475 \$
	<i>d)</i> Chasse et pêche	Tous	215 \$
	<i>e)</i> Motoneige	Tous	215 \$
	<i>f)</i> Activités nautiques (kayak, canot, plages, baignade)	Tous	215 \$
	<i>g)</i> Glissades	Tous	215 \$
	<i>h)</i> Golf :		
	i. neuf trous	Tous	215 \$
	ii. 18 trous	Tous	335 \$
	<i>i)</i> Locations de petits équipements non motorisés	Tous	215 \$
	<i>j)</i> Cyclisme	Tous	215 \$
	<i>k)</i> Parcs, réserves et stations touristiques	Tous	335 \$
	<i>l)</i> Jeux interactifs	Tous	335 \$
	<i>m)</i> Équipes sportives	Tous	335 \$
	<i>n)</i> Descente de rivière	Tous	215 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs conjoints
	<i>o</i> ) Ski alpin :		
	i. Mont Sainte-Anne	Tous	5 450 \$
	ii. Stoneham	Tous	2 845 \$
	iii. Le Relais	Tous	1 425 \$
	<i>p</i> ) Ski de fond et raquettes	Tous	335 \$
	<i>q</i> ) Spas, centres de santé	Tous	370 \$
	<i>r</i> ) Traîneaux à chiens	Tous	215 \$
	<i>s</i> ) Tennis	Tous	215 \$
	<i>t</i> ) Montgolfières	Tous	335 \$
	<i>u</i> ) Vélos de montagne	Tous	215 \$
	<i>v</i> ) Motos hors route	Tous	215 \$
	<i>w</i> ) Salles de quilles	Tous	215 \$
	<i>x</i> ) Patinage	Tous	215 \$
	<i>y</i> ) Canyoning	Tous	215 \$
	<i>z</i> ) Séjours en igloo et en yourte	Tous	215 \$
	<i>aa</i> ) Spéléologie	Tous	215 \$
	<i>bb</i> ) Escalade	Tous	215 \$
	<i>cc</i> ) Karting	Tous	215 \$
	<i>dd</i> ) Zecs et pourvoiries	Tous	215 \$
	<i>ee</i> ) Glissoires d'eau	Tous	215 \$
	<i>ff</i> ) Hébertisme aérien	Tous	335 \$
8° Adhésion à titre d'organismes professionnels de congrès et d'agences de tourisme réceptif	a) Organismes professionnels de congrès et agences de tourisme réceptif	Tous	790 \$
9° Adhésion à titre d'autres membres	<i>a</i> ) Autres membres	Tous	335 \$
	<i>b</i> ) Organismes sans but lucratif	Tous	215 \$
	<i>c</i> ) Individus	Tous	215 \$
	<i>d</i> ) Médias	Tous	370 \$
	<i>e</i> ) Services financiers :		
	i. corporatif	Tous	790 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs conjoints
	ii. succursale	Tous	215 \$
	f) Compagnies de services publics	Tous	1 510 \$
10° Adhésion à titre de services à l'industrie	a) Agences de communication et de publicité	Tous	370 \$
	b) Agences musicales et artistiques	Tous	370 \$
	c) Audiovisuel et multimédias	Tous	790 \$
	d) Courtiers en douanes	Tous	370 \$
	e) Éclairage et sonorisation	Tous	370 \$
	f) Équipements d'expositions et enseignes	Tous	790 \$
	g) Conceptions graphiques et visuelles	Tous	370 \$
	h) Impressions et photocopies	Tous	370 \$
	i) Informatique	Tous	370 \$
	j) Agences de voyages	Tous	370 \$
	k) Organismes d'activités et producteurs d'événements	Tous	370 \$
	l) Consultants en tourisme et marketing	Tous	370 \$
	m) Publications touristiques	Tous	370 \$
	n) Publicité par l'objet, cadeaux promotionnels	Tous	370 \$
	o) Services de personnel d'accueil	Tous	370 \$
	p) Fournisseurs de boissons et de nourriture :		
	i. bière	Tous	2 845 \$
	ii. vin et alcool	Tous	1 260 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs conjoints
	iii. boissons gazeuses	Tous	1 260 \$
	iv. nourriture (par chaîne)	Tous	790 \$
	v. nourriture (par succursale)	Tous	335 \$
	q) Services de premiers soins	Tous	370 \$
	r) Traducteurs et interprètes	Tous	370 \$
	s) Traiteurs	Tous	370 \$
	t) Transporteurs internationaux	Tous	370 \$
	u) Fournisseurs de décors	Tous	370 \$
	v) Services de photographie	Tous	370 \$
	w) Internet	Tous	370 \$
	x) Conférenciers	Tous	370 \$
	y) Centres d'affaires et de communication	Tous	370 \$
	z) Gestion en hôtellerie, tourisme et restauration	Tous	370 \$
	aa) Agents de réservations et de références touristiques	Tous	370 \$
	bb) Costumiers	Tous	370 \$
	cc) Célébrant de mariage	Tous	370 \$
11° Adhésion à titre de transports et tours de ville	a) Aéroports	Tous	790 \$
	b) Autobus nolisés	Tous	790 \$
	c) Calèches:		
	i. dix et plus	Tous	625 \$
	ii. neuf et moins	Tous	335 \$
	d) Chemins de fer	Tous	790 \$
	e) Compagnies aériennes	Tous	1 510 \$
	f) Croisières et excursions maritimes :		

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs conjoints
	i. capacité 100 places et plus	Tous	1 510 \$
	ii. capacité 99 places et moins	Tous	790 \$
	g) Limousines	Tous	625 \$
	h) Location d'équipements motorisés (sauf V.R.)	Tous	335 \$
	i) Locations de voitures	Tous	625 \$
	j) Petits transporteurs aériens	Tous	790 \$
	k) Navettes aéroportuaires	Tous	625 \$
	l) Taxis	Tous	625 \$
	m) Tours de ville et excursions :		
	i. permis illimités	Tous	1 510 \$
	ii. avec permis limités	Tous	790 \$
	n) Traversiers	Tous	625 \$
	o) Services de guides touristiques	Tous	370 \$
	p) Visites thématiques animées	Tous	370 \$
	q) Audio-guides	Tous	370 \$
	r) Port	Tous	790 \$
	s) Services de navettes touristiques	Tous	625 \$
	t) Locations de véhicules récréatifs (V.R.)	Tous	335 \$
	u) Cyclo-pousses	Tous	215 \$

Lorsque plus d'un établissement d'hébergement appartient majoritairement aux mêmes intérêts, la cotisation de base n'est payable qu'une fois au plus élevé des tarifs des zones où sont localisés les établissements. La cotisation additionnelle par chambre et/ou unité demeure celle établie selon chaque zone.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre s'inscrit dans plus d'une catégorie d'un service ou d'un bien offert en vertu des paragraphes

1° à 11° du premier alinéa, celui-ci paie le plus élevé des tarifs prescrits pour ces catégories et 50 % du tarif pour les catégories additionnelles. Lorsqu'un membre désire s'inscrire dans plus d'une sous-catégorie d'une catégorie principale, il paie 80 \$ pour chacune des sous-catégories de la catégorie principale.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre inscrit un établissement d'hébergement à la fois dans une catégorie du paragraphe 4° et du paragraphe 5° du premier alinéa, ce membre paie le tarif prescrit au paragraphe 4° et à l'égard de la catégorie du paragraphe 5°, il paie un des tarifs suivants :

1° 105 \$ si l'établissement d'hébergement compte moins de 15 chambres;

2° 210 \$ si l'établissement d'hébergement compte entre 15 et 35 chambres;

50 % du tarif prescrit au paragraphe 5° si l'établissement d'hébergement compte plus de 35 chambres.

« **15.3.** Conformément au Règlement numéro 94-403 concernant la mise en application d'un programme de services aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec et ses amendements, la tarification annuelle applicable aux membres de l'Office du tourisme de Québec dont la place d'affaires est située ailleurs que sur les territoires visés aux articles 15.1 et 15.2 et qui est en vigueur du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008 est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs
1° Adhésion à titre d'attrait touristique	a) Parcs d'amusement	Tous	625 \$
	b) Sites touristiques	Tous	625 \$
	c) Sites religieux	Tous	625 \$
	d) Sites historiques	Tous	625 \$
	e) Musées	Tous	625 \$
	f) Agrotourisme	Tous	310 \$
	g) Sociétés casinos	Tous	1 260 \$
2° Adhésion à titre de centres de congrès – centres de foires – salles de réunion, théâtres et salles de spectacles	a) Centres de congrès	Tous	625 \$
	b) Salles de réunion, autres qu'un établissement hôtelier	Tous	625 \$
	c) Centres de foires	Tous	625 \$
	d) Théâtres et salles de spectacles	Tous	370 \$
3° Adhésion à titre d'événements spéciaux	a) Événements spéciaux	Tous	510 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs
4° Adhésion à titre d'hébergement	a) Hôtellerie, résidences de tourisme, gîtes touristiques :		
	i. cotisation de base, 50 chambres et/ou unités et plus	Tous	625 \$
	ii. cotisation de base, 49 chambres et/ou unités et moins	Tous	310 \$
	iii. cotisation additionnelle par chambre et/ou unité	Tous	8,75 \$
	b) Centrales de réservations	Tous	310 \$
	c) Terrains de camping	Tous	310 \$
	d) Auberges de jeunesse	Tous	310 \$
	e) Villages d'accueil	Tous	310 \$
	f) Centres de vacances	Tous	310 \$
	g) Établissements d'enseignement	Tous	310 \$
5° Adhésion à titre de restauration	a) Restaurants : chaînes ou mêmes intérêts : 1er établissement : 100 %, autres : 50 %	Tous	460 \$
	b) Casse-croûte	Tous	460 \$
	c) Bars et discothèques	Tous	460 \$
	d) Cabanes à sucre	Tous	460 \$
6° Adhésion à titre de magasinage	a) Centres commerciaux :		
	i. 50 boutiques et plus	Tous	1 260 \$
	ii. 49 boutiques et moins	Tous	625 \$
	b) Commerces au détail	Tous	310 \$
	c) Grands magasins	Tous	370 \$
7° Adhésion à titre de sports, plein air et mieux-être	a) Aventure :		
	i. une activité	Tous	310 \$
	ii. plusieurs activités	Tous	460 \$
	b) Équitation	Tous	310 \$
	c) Bases et centres de plein air	Tous	310 \$
	d) Chasse et pêche	Tous	310 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs
	e) Motoneige	Tous	310 \$
	f) Activités nautiques (kayak, canot, plages, baignade)	Tous	310 \$
	g) Glissades	Tous	310 \$
	h) Golf	Tous	310 \$
	i) Locations de petits équipements non motorisés	Tous	310 \$
	j) Cyclisme	Tous	310 \$
	k) Parcs, réserves et stations touristiques	Tous	310 \$
	l) Jeux interactifs	Tous	310 \$
	m) Équipes sportives	Tous	310 \$
	n) Descente de rivière	Tous	310 \$
	o) Ski alpin	Tous	1 260 \$
	p) Ski de fond et raquettes	Tous	310 \$
	q) Spas, centres de santé	Tous	625 \$
	r) Traîneaux à chiens	Tous	310 \$
	s) Tennis	Tous	310 \$
	t) Montgolfières	Tous	310 \$
	u) Vélos de montagne	Tous	310 \$
	v) Motos hors route	Tous	310 \$
	w) Salles de quilles	Tous	310 \$
	x) Patinage	Tous	310 \$
	y) Canyoning	Tous	310 \$
	z) Séjours en igloo et en yourte	Tous	310 \$
	aa) Spéléologie	Tous	310 \$
	bb) Escalade	Tous	310 \$
	cc) Karting	Tous	310 \$
	dd) Zecs et pourvoiries	Tous	310 \$
	ee) Glissoires d'eau	Tous	310 \$
	ff) Hébertisme aérien	Tous	310 \$

<b>Service ou bien offert</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Tarifs</b>
8° Adhésion à titre d'organiseurs professionnels de congrès et d'agences de tourisme réceptif	a) Organiseurs professionnels de congrès et agences de tourisme réceptif	Tous	625 \$
9° Adhésion à titre d'autres membres	a) Autres membres	Tous	310 \$
	b) Organismes sans but lucratif	Tous	310 \$
	c) Individus	Tous	310 \$
	d) Médias	Tous	625 \$
	e) Services financiers	Tous	625 \$
	f) Compagnies de services publics	Tous	1 260 \$
10° Adhésion à titre de services à l'industrie	a) Agences de communication et de publicité	Tous	625 \$
	b) Agences musicales	Tous	625 \$
	c) Audiovisuel et multimédias	Tous	625 \$
	d) Courtiers en douanes	Tous	625 \$
	e) Éclairage et sonorisation	Tous	625 \$
	f) Équipements d'expositions et enseignes	Tous	625 \$
	g) Conceptions graphiques et visuelles	Tous	625 \$
	h) Impressions et photocopies	Tous	625 \$
	i) Informatique	Tous	625 \$
	j) Agences de voyages	Tous	625 \$
	k) Organiseurs d'activités et producteurs d'événements	Tous	625 \$
	l) Consultants en tourisme et marketing	Tous	625 \$
	m) Publications touristiques	Tous	625 \$
	n) Publicité par l'objet, cadeaux promotionnels	Tous	625 \$
o) Services de personnel d'accueil	Tous	625 \$	

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs
	<i>p)</i> Fournisseurs de boissons et de nourriture	Tous	625 \$
	<i>q)</i> Services de premiers soins	Tous	625 \$
	<i>r)</i> Traducteurs et interprètes	Tous	625 \$
	<i>s)</i> Traiteurs	Tous	625 \$
	<i>t)</i> Transporteurs internationaux	Tous	625 \$
	<i>u)</i> Fournisseurs de décors	Tous	625 \$
	<i>v)</i> Services de photographie	Tous	625 \$
	<i>w)</i> Internet	Tous	625 \$
	<i>x)</i> Conférenciers	Tous	625 \$
	<i>y)</i> Centres d'affaires et de communication	Tous	625 \$
	<i>z)</i> Gestion en hôtellerie tourisme et restauration	Tous	625 \$
	<i>aa)</i> Agents de réservations et de référence touristique	Tous	625 \$
	<i>bb)</i> Costumiers	Tous	625 \$
	<i>cc)</i> Célébrant de mariage	Tous	625 \$
11° Transports et tours de ville	<i>a)</i> Aéroports	Tous	625 \$
	<i>b)</i> Aéroports de Montréal	Tous	3 070 \$
	<i>c)</i> Autobus nolisés	Tous	625 \$
	<i>d)</i> Calèches	Tous	625 \$
	<i>e)</i> Chemins de fer	Tous	625 \$
	<i>f)</i> Compagnies aériennes	Tous	1 260 \$
	<i>g)</i> Croisières, excursions maritimes :		
	<i>i.</i> 100 places et plus	Tous	1 260 \$
	<i>ii.</i> 99 places et moins	Tous	625 \$
	<i>h)</i> Limousines	Tous	625 \$
	<i>i)</i> Location d'équipements motorisés (sauf V.R.)	Tous	625 \$
	<i>j)</i> Locations de voitures	Tous	625 \$

Service ou bien offert	Catégorie	Clientèle	Tarifs
	k) Petits transporteurs aériens	Tous	625 \$
	l) Navettes aéroportuaires	Tous	625 \$
	m) Taxis	Tous	625 \$
	n) Tours de ville et excursions :		625 \$
	i. permis illimités	Tous	1 260 \$
	ii. avec permis limités	Tous	625 \$
	o) Traversiers	Tous	625 \$
	p) Services guides touristiques	Tous	625 \$
	q) Visites thématiques animées	Tous	625 \$
	r) Audio-guides	Tous	625 \$
	s) Port	Tous	625 \$
	t) Services de navettes touristiques	Tous	625 \$
	u) Locations de véhicules récréatifs (V.R.)	Tous	310 \$
	v) Cyclo-pousses	Tous	310 \$

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre s'inscrit dans plus d'une catégorie d'un service ou d'un bien offert en vertu des paragraphes 1o à 11o du premier alinéa, celui-ci paie le plus élevé des tarifs prescrits pour ces catégories et il paie 150 \$ pour chacune des autres catégories.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre inscrit un établissement d'hébergement à la fois dans une catégorie du paragraphe 4° et du paragraphe 5° du premier alinéa, ce membre paie le tarif prescrit au paragraphe 4° et à l'égard de la catégorie du paragraphe 5°, il paie un des tarifs suivants :

1° 105 \$ si l'établissement d'hébergement compte moins de 15 chambres;

2° 210 \$ si l'établissement d'hébergement compte entre 15 et 35 chambres;

50 % du tarif prescrit au paragraphe 5° si l'établissement d'hébergement compte plus de 35 chambres. ».

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement établissant la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*